
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 4 MAI 2020, PAR WEBCONFÉRENCE**

PRÉSENTS :

M. Martin Beaumont
M. Gaston Bédard
M. Michel Bergeron
M^{me} Danielle Boucher
M. Sylvain Carpentier
M. Louis-Denis Fortin
M. Sylvain Gagnon
M. Marc Giroux
M^{me} Diane Jean
M^{me} Geneviève Larouche
M. François Lauzier
M^{me} Sophie Lefrançois
M^{me} Sylvie Lemieux
M. Alain Naud
M^{me} Suzanne Petit
M^{me} Marielle Philibert
M. Julien Poitras
M. Pierre Tremblay

ABSENTES :

M^{me} Eugénie Brouillet
M^{me} Marianne Talbot

INVITÉS :

M^{me} Lucie Grenier, présidente-directrice générale adjointe
M. Daniel La Roche, directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles
M. François Latreille, directeur des ressources financières
M^{me} Brigitte Martel, directrice des soins infirmiers
M. Pierre-André Tremblay, directeur des services techniques

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT DES ADMINISTRATEURS

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêt par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est déclaré.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-01 concernant L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration de conflit d'intérêt des administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapports des présidents des comités du conseil d'administration
 - 4.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 4.2. Comité de vérification
 - 4.3. Comité de vigilance et de la qualité
 - 4.4. Comité des ressources humaines et des communications
 - 4.5. Comité des ressources technologiques et immobilières
 - 4.6. Comité du nouveau complexe hospitalier
 - 4.7. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation
5. Résolutions en bloc
 - 5.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 23 mars 2020
 - 5.2. Affaires découlant des séances du conseil d'administration
 - 5.3. Rapport d'évaluation du sondage d'appréciation de la relation de partenariat
 - 5.4. Plan de formation des administrateurs pour l'année 2020-2021
 - 5.5. Nomination à titre de membre honoraire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 5.6. Démission d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 5.7. Amendements de résolutions de nominations de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Pharmaciens
 - 5.8. Renouvellement du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 5.9. Nomination du chef du Service d'hémo-oncologie
 - 5.10. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec
 - 5.11. Nomination et renouvellement du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche
 - 5.12. Désignation de signataires autorisés – Institution financière
6. Proposition d'une stratégie renouvelée pour l'adoption du plan annuel 2020-2021
7. Affaires financières
 - 7.1. Demande d'autorisation d'emprunt – pression additionnelle sur les liquidités – COVID-19
8. Qualité et sécurité des soins

- 8.1. Mise à jour sur la COVID-19
 - 8.1.1. Éthique clinique et de la recherche
 - 8.1.2. Sécurité civile
 - 8.1.3. Santé physique
- 9. Prochaine séance régulière
- 10. Levée de la séance

4. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS

4.1. Comité de gouvernance et d'éthique

La présidente du comité, M^{me} Diane Jean, présente les sujets discutés lors de la réunion tenue le 7 avril 2020.

- En raison de la situation actuelle de pandémie qui retarde les travaux prévus au calendrier pour la finalisation des objectifs annuels 2019-2020 et la production du plan annuel 2020-2021, une stratégie renouvelée pour l'adoption du plan annuel 2020-2021 sur une période de 18 mois a été proposée, soit du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2022, et les membres recommandent son adoption.
- Un modèle conceptuel de gestion des risques intégrant les risques de niveau clinique et de niveau organisationnel est en préparation et fera l'objet d'une présentation et de discussions avec les membres du conseil d'administration ultérieurement. Cet élément permettra de compléter la politique et procédure actuelle.
- Les membres ont pris connaissance du rapport d'évaluation du sondage d'appréciation de la relation de partenariat réalisé auprès des partenaires de l'établissement. Un taux de participation de près de 70 % est constaté. L'établissement obtient une appréciation globale de sa relation de partenariat de l'ordre de 77 %. De façon générale, les partenaires et organismes sondés démontrent un grand niveau de confiance envers le CHU à titre de partenaire. De plus, plusieurs d'entre eux y voient plusieurs avantages pour leur organisation à travailler en partenariat. Également, ces derniers trouvent que les bons acteurs sont impliqués et que le CHU favorise grandement le respect dans le cadre de ses interactions avec ses partenaires. Finalement, ils recommanderaient à 96 % à des organisations similaires à la leur de travailler en partenariat avec le CHU. En résumé, pour maintenir la confiance de nos partenaires, il faudra davantage les informer, les écouter et les inclure.
- En conformité avec la *Procédure d'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance*, les membres ont pris connaissance du taux d'assiduité des administrateurs aux séances du conseil d'administration et aux comités. Ils ont pu apprécier le grand engagement des membres et leur présence assidue.
- Comme le prévoit la *Procédure concernant la formation continue des administrateurs du conseil d'administration*, les membres ont adopté le plan de formation des administrateurs pour la prochaine année.
- Le calendrier des réunions du comité pour la prochaine année a également été adopté.

4.2. Comité de vérification

La présidente du comité, M^{me} Sylvie Lemieux, fait état des principaux dossiers discutés lors de la réunion tenue le 23 avril dernier de même que lors de la réunion spéciale du 30 avril 2020.

- Bien que le déficit projeté au 31 mars 2020 s'établit à 17,8 M\$, comme annoncé, il est probable que celui-ci soit plus élevé compte tenu des coûts additionnels engendrés par l'épisode COVID-19, à moins que le ministère de la Santé et des Services sociaux finance entièrement les coûts supplémentaires qui y sont reliés. Pour l'instant, la direction compile ces coûts qui se chiffreront dans les millions de dollars et pour lesquels plus de détails seront disponibles à la prochaine réunion.
- Le plan de mesures de redressement après 12 périodes, soit au 29 février 2020, indique un taux de réalisation global de 56,5 %. Par ailleurs, en excluant de ce calcul la mesure reliée à l'assurance-salaire et celle visant les dépenses d'intérêts, le taux de réalisation se situe à 81 %.
- En regard des cibles fixées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'année 2019-2020, notre établissement a dépassé les attentes pour le temps supplémentaire et la main-d'œuvre indépendante alors que l'objectif pour l'assurance-salaire n'est pas atteint.
- Une revue détaillée des principaux risques corporatifs avec incidence financière ou réputationnelle a fait l'objet d'un examen détaillé et sera bonifiée d'une cote de risque, dans sa version future.
- Les membres ont pris connaissance de la demande d'autorisation d'emprunt reliée à la COVID-19 et de la désignation des signataires autorisés auprès de l'institution financière et recommandent leur adoption.
- Lors d'une réunion spéciale, le président-directeur général et le directeur des ressources financières ont informé les membres des risques financiers et réputationnels pour l'établissement, en lien avec un litige judiciaire entourant l'achat de masques de protection. Une fiche détaillée et un communiqué de presse ont également été transmis à l'ensemble des administrateurs.

En complément d'information, M. François Latreille informe les membres que l'argent a été récupéré en totalité, ce jour. Par ailleurs, il est trop tôt pour savoir si des accusations criminelles seront portées pour fraude ou tentative de fraude. La suite du dossier sera réalisée en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, considérant que le CHU agit à titre de mandataire.

4.3. Comité de vigilance et de la qualité

La présidente du comité, M^{me} Suzanne Petit, présente le rapport de la dernière rencontre du comité, tenue le 20 avril 2020.

- La pandémie est un enjeu global pour l'organisation, mais les membres du comité sont pleinement rassurés de voir qu'il y a une réelle prise en charge de la gestion des risques dans cette période qui nécessite de nombreux changements rapides et de nouvelles orientations susceptibles d'affecter les patients.
- Le déploiement du Chantier Accès accuse des retards compte tenu que plusieurs activités sont en pause depuis le début de la pandémie puisque la majorité des ressources assignées à ce dossier ont été réaffectées en soutien aux activités de la pandémie.
- La gestion des risques a été intégrée à la structure de sécurité civile, permettant le suivi rigoureux de l'ensemble des risques, notamment ceux liés aux équipements de protection individuelle, aux transitions (trajectoires dans les installations, délimitation des zones froide, tiède et chaude), à la méconnaissance ou à la non-appropriation de nombreux changements demandés en

simultané dont certains induisent des changements de pratique professionnelle. En date du 20 avril dernier, 362 risques avaient été identifiés et 317 mesures de contrôle avaient été mises en place.

- Au niveau de la gestion des plaintes médicales, plusieurs plaintes sont en attente d'une prise en charge par un médecin examinateur. Actuellement, l'équipe de médecins examinateurs est composée de 8 personnes, mais seuls 2 d'entre eux ont des disponibilités, certains sont en absence et d'autres ont été réaffectés à cause de la COVID-19. L'équipe en place réussit à traiter les cas plus difficiles.

4.4. Comité des ressources humaines et des communications

M. Louis-Denis Fortin présente les principaux sujets discutés lors de la réunion du 21 avril 2020.

- Dans le contexte actuel de pandémie, l'ordre du jour a été consacré entièrement pour faire le point sur les aspects ressources humaines durant la pandémie.
- La Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, la Direction des services multidisciplinaires et la Direction des soins infirmiers sont parties prenantes du comité tactique dans la structure de sécurité civile. La situation est sous contrôle et le respect des directives est assuré, autant pour celles en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux que de la Direction régionale de santé publique.
- Des rencontres quotidiennes avec les quatre instances syndicales ont également été mises en place afin de les impliquer et de les tenir informées de l'évolution de la situation.
- Les membres ont adopté le calendrier des rencontres pour l'année 2020-2021.

Le président du comité a tenu à remercier M. Michel Boudreault, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, qui quittera prochainement pour la retraite, pour sa collaboration aux travaux du comité et à lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets à venir.

M. Gaston Bédard a quant à lui tenu à souligner le travail exceptionnel des intervenants du CHU de même que leur engagement au quotidien et leur mobilisation pour aider nos partenaires vivant des situations plus difficiles. Ces efforts permettent de mettre en lumière les valeurs d'humanisme, d'excellence, d'innovation et de collaboration de l'établissement et suscitent une grande fierté.

4.5. Comité des ressources technologiques et immobilières

M. Michel Bergeron présente un résumé des dossiers traités lors de la réunion du 21 avril 2020.

- Depuis le début de la pandémie, les équipes immobilières et technologiques ont été mobilisées de façon importante. Beaucoup de travaux ont été faits afin de permettre d'augmenter la capacité de l'organisation, notamment en lits de soins intensifs, et pour adapter nos hôpitaux aux normes de pandémie.
- Les équipes de la Direction des ressources informationnelles ont également été sollicitées afin de permettre à plus de 1 200 employés de faire du télétravail. De plus, des applications de télécommunication comme REACTS, ZOOM et TEAMS ont été rapidement déployées afin de répondre aux mesures de confinement et de poursuivre certaines activités essentielles.

- Toutes les activités logistiques non reliées à la COVID-19 ont été délestées depuis le début de la pandémie. Par ailleurs, le CHU a été mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour effectuer les achats d'équipements de protection pour l'ensemble de la province. Jusqu'à maintenant, ces achats totalisent plus de 1,6 G\$.

4.6. Comité du nouveau complexe hospitalier

M. Michel Bergeron présente l'essentiel des sujets discutés lors de la réunion du 21 avril 2020.

- Malgré le contexte de pandémie, que l'état d'urgence sanitaire a été lancé au Québec depuis le 13 mars dernier et que le chantier a été fermé le 24 mars 2020, les travaux de planification du projet se poursuivent. La presque totalité des professionnels, des membres de la Société québécoise des infrastructures et un petit « noyau dur » de la Direction clinique du nouveau complexe hospitalier poursuivent les travaux de planification, autant au niveau de la réalisation immobilière qu'au niveau de la transition.
- Lorsqu'il sera permis de reprendre le chantier de construction du projet du nouveau complexe hospitalier, une importante analyse des coûts et des échéanciers sera réalisée par les principaux acteurs du bureau de projet, d'autant plus que de nouvelles façons d'opérer devront être mises en place.

4.7. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation

La présidente du comité, M^{me} Sophie Lefrançois, présente les principaux sujets traités lors de la rencontre du 7 avril 2020.

- Un projet de règlement sur l'organisation de l'enseignement remplaçant la Politique sur l'enseignement a été déposé.
- Un document sur la planification de la démarche de production du Plan stratégique en enseignement, ayant pour objectif de vitaliser cette mission, a été présenté.
- Un sommaire des indicateurs de performance liés à l'enseignement a également été présenté. L'objectif visé est d'atteindre les plus hauts standards de qualité en matière de pratiques, de modèles et de milieux de stages, de rendre notre milieu encore plus attractif et de favoriser la rétention des ressources.
- Un financement de plusieurs millions de dollars a été obtenu du Gouvernement fédéral pour que nos chercheurs soient mis à pied d'œuvre pour trouver un traitement efficace contre le coronavirus. Le comité d'éthique de la recherche a donc priorisé l'évaluation des projets en lien avec la COVID-19 afin d'autoriser leur démarrage dans les meilleurs délais.
- Il a été possible de constater que les consignes de distanciation sociale sont respectées.
- Un plan de reprise « post-pandémie » est en préparation afin de permettre de relancer efficacement les activités régulières lorsque ce sera possible.

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

À la demande de M^{me} Geneviève Larouche, le sujet 5.7 « Amendements de résolutions de nominations de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Pharmaciens » est retiré de la présente section aux fins d'explications complémentaires.

Sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte les sujets inscrits à la section « Résolutions en bloc ».

5.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 23 mars 2020

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-02
concernant
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 23 MARS 2020

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance régulière du 23 mars 2020 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 23 mars 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5.2. Affaires découlant des séances du conseil d'administration

Un document présentant les suivis réalisés à la suite des séances du conseil d'administration est déposé, à titre d'information.

5.3. Rapport d'évaluation du sondage d'appréciation de la relation de partenariat

Le rapport d'évaluation du sondage d'appréciation de la relation de partenariat, réalisé au cours de l'hiver 2020 notamment auprès des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, de l'enseignement, du milieu communautaire et philanthropique, est déposé à titre d'information.

5.4. Plan de formation des administrateurs pour l'année 2020-2021

Le plan de formation des administrateurs pour l'année 2020-2021 est déposé à titre d'information.

5.5. Nomination à titre de membre honoraire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-03
concernant
LA NOMINATION DU D^r GUY BELLEMARE (71194) À TITRE DE MEMBRE HONORAIRE
DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef du Département d'obstétrique et gynécologie;

CONSIDÉRANT que par résolution, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval recommande au conseil d'administration d'accorder le statut de membre honoraire au D^r Guy Bellemare (71194);

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer le D^r Guy Bellemare (71194) à titre de membre honoraire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval.

Adoptée à l'unanimité

5.6. Démission d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-04
concernant
LA DÉMISSION D'UN MEMBRE
DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que par résolution, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval recommande au conseil d'administration d'accepter la démission d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'accepter la démission du D^r Martin Lalinec-Michaud (85439), membre actif dans le Département de médecine générale, Service de périnatalité, à compter du 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

5.8. Renouvellement du statut et des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-05
concernant
LE RENOUVELLEMENT DES STATUTS ET PRIVILÈGES
DE MEMBRES DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT la démarche de consultation réalisée par la Direction des services professionnels auprès des chefs des départements et des services cliniques et les tableaux présentant les résultats de cet exercice;

CONSIDÉRANT que les chefs des départements ont transmis aux membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens leur avis concernant le renouvellement du statut et des privilèges des membres de leur département et que l'avis des chefs de services cliniques a été considéré;

CONSIDÉRANT l'avis de la directrice des services professionnels;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'examen des titres faisant suite à sa réunion tenue le 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les statuts et privilèges de ces membres viennent à échéance le 25 mai 2020, d'autres se terminant le 3 août 2020 et le 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 242 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, la résolution de nomination ou renouvellement des privilèges par le conseil d'administration doit notamment prévoir : (i) les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter; et (ii) une indication voulant que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 237 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et le directeur des services professionnels doivent être consultés sur lesdites obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges qui seront octroyés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les modèles types de résolution de nomination et renouvellement des privilèges des médecins contenant une liste d'obligations rattachées aux privilèges proposées par le ministre de la Santé et des Services sociaux, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ);

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

CONSIDÉRANT que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés concernant lesdites obligations rattachées à la jouissance des privilèges et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est RÉSOLU :

- De renouveler, pour la période du 26 mai 2020 au 27 mai 2022, les statuts et les privilèges des médecins et des dentistes se terminant le 25 mai 2020, tels que présentés dans le tableau des renouvellements joint à la présente résolution;
- De renouveler, pour la période du 4 août 2020 au 27 mai 2022, les statuts et les privilèges des médecins et des dentistes se terminant le 3 août 2020, tels que présentés dans le tableau des renouvellements joint à la présente résolution;

- De renouveler, pour la période du 25 septembre 2020 au 27 mai 2022, les statuts et les privilèges des médecins et des dentistes se terminant le 24 septembre 2020, tels que présentés dans le tableau des renouvellements joint à la présente résolution;
- D'entériner les obligations suivantes rattachées aux privilèges des membres du CMDP :

Pour les médecins spécialistes et les médecins de famille se rattachent à leurs privilèges de pratique dans le CHU de Québec-Université Laval, les obligations suivantes :

- Participer à la réalisation des quatre missions de l'établissement, soit la prestation de soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, de même qu'aux activités de gestion, et ce, en respect des engagements académiques avec l'Université Laval, selon la répartition approximative de la pratique indiquée précédemment.
- Si ce n'est déjà fait, obtenir minimalement le titre de chargé d'enseignement clinique auprès de la Faculté de médecine de l'Université Laval. (Seulement pour les membres actifs et pour les membres associés).
- S'assurer collectivement, avec les autres médecins du CHU de Québec-Université Laval, qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département.

Accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. Respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du CMQ;
- ii. Maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. Respecter le règlement dûment adopté du CMDP et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. Respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. Respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. Participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. Participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptée par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. Respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. S'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement;

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. Participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. Respecter les valeurs de l'établissement;

<p>xii. Maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le DPC;</p> <p>xiii. Adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes;</p>
<p>Autres :</p> <p>xiv. Participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);</p> <p>xv. Participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;</p> <p>xvi. Participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;</p> <p>xvii. S'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.</p>
<p><u>Pour les dentistes</u>, se rattachent à leurs privilèges de pratique dans le CHU de Québec-Université Laval, les obligations suivantes:</p>
<ul style="list-style-type: none">• Participer à la réalisation des quatre missions de l'établissement, soit la prestation de soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, de même qu'aux activités de gestion, et ce, en respect des engagements académiques avec l'Université Laval, selon la répartition approximative de la pratique indiquée précédemment.• S'assurer collectivement, avec les autres dentistes du CHU de Québec-Université Laval, qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département.
<p>Accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :</p> <p>i. Respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès l'Ordre des dentistes du Québec;</p> <p>ii. Maintenir une assurance responsabilité professionnelle;</p> <p>iii. Respecter le règlement dûment adopté du CMDP et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;</p> <p>iv. Respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;</p> <p>v. Respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);</p> <p>vi. Participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;</p> <p>vii. Participer aux activités de médecine dentaire prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptée par un département dans le cadre de son plan de contingence;</p> <p>viii. Respecter la politique de civilité dès son adoption;</p> <p>ix. S'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement;</p>
<p>La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :</p> <p>x. Participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;</p> <p>xi. Respecter les valeurs de l'établissement;</p>

- xii. Maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences de l'Ordre des dentistes du Québec;
- xiii. Adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes;

Autres :

- xiv. Participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. Participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. Participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. S'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

5.9. Nomination du chef du Service d'hémo-oncologie

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-06

concernant

LA NOMINATION DU CHEF DU SERVICE D'HÉMATO-ONCOLOGIE
DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le mandat du D^r Félix Couture est terminé et que celui-ci ne souhaite pas le renouveler;

CONSIDÉRANT que le chef du Département de médecine spécialisée recommande la nomination du D^r Robert Delage à titre de chef dudit service;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'une consultation auprès des membres du service a été faite et s'est avérée positive;

CONSIDÉRANT l'appui du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer le D^r Robert Delage (84422) à titre de chef du Service d'hémo-oncologie du Département de médecine spécialisée, et ce, pour un mandat de quatre ans.

Adoptée à l'unanimité

5.10. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-07
concernant
LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DES DEMANDES DE PAIEMENT
À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les obligations des établissements en regard des rôles et responsabilités pour le paiement des professionnels de la santé exerçant dans leurs installations, et ce, tel qu'indiqué dans l'*Infolettre* émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté son plan de délégation de signature des demandes de paiement le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la nomination et la fin de mandat de certains chefs de départements et de services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan de délégation en fonction de ces modifications;

CONSIDÉRANT que le plan de délégation de signature doit être approuvé par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'ajouter le D^r Robert Delage (permis 84422), chef du Service d'hémo-oncologie, au plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec;
2. De retirer les personnes suivantes du plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
 - D^r Mathieu Blanchet (permis 98311), chef du Service d'urgence du CHUL
 - M^{me} Christine Patry, directrice adjointe clinico-administrative des services professionnels
 - D^r Carl Taillon (permis 79190), directeur adjoint des services professionnels
3. De mandater le président-directeur général pour transmettre ces informations à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

5.11. Nomination et renouvellement du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche

Sur recommandation de la présidente-coordonnatrice du comité d'éthique de la recherche, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-08
concernant
**LA NOMINATION ET LE RENOUVELLEMENT DE MANDAT
DE MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

CONSIDÉRANT que l'article 6.3 du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur les règles de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche* (Règlement) prévoit que le conseil d'administration nomme les membres du comité d'éthique de la recherche (CER) du CHU de Québec-Université Laval, sur recommandation du président;

CONSIDÉRANT que l'article 6.6 du Règlement prévoit que la durée du mandat du président, des vice-présidents et des membres est d'une durée pouvant varier d'un à quatre ans, que les mandats sont renouvelables et qu'un mécanisme permettant d'échelonner les dates de fin de mandat est mis en place de manière à assurer la continuité et le bon fonctionnement du comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'administration de régulariser la composition du CER en tenant compte des exigences du Règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations de la présidente du CER formulées dans des lettres adressées au président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, le 22 avril 2020, à l'effet d'apporter des modifications aux modalités de renouvellement des mandats des membres du CER;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. De nommer la personne suivante, pour un mandat de trois ans :

NOMS	DURÉE DU MANDAT	DATE DE FIN DU MANDAT	PROFIL D'EXPERTISE
LAFLAMME, M ^{me} Nathalie	3 ans	2023-05-04	Scientifique

2. De renouveler le mandat des personnes suivantes, qui arrive à échéance en juin 2020 :

NOMS	DURÉE DU RENOUVELLEMENT	DATE DE FIN DU NOUVEAU MANDAT	PROFIL D'EXPERTISE
CHEVALIER, M ^{me} Romy	3 ans	2023-05-04	Scientifique
MASSÉ, M. Jacques	3 ans	2023-05-04	Scientifique

3. De transmettre ces informations au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adoptée à l'unanimité

5.12. Désignation de signataires autorisés – Institution financière

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-09
concernant
LA DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS
INSTITUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits*, le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification du conseil d'administration.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De désigner, à titre de signataires autorisés des divers comptes bancaires de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, l'un ou l'autre des dirigeants suivants du CHU de Québec-Université Laval :

— Le président du conseil d'administration :	M. Gaston Bédard
— Le président-directeur général :	M. Martin Beaumont
— Le directeur des ressources financières :	M. François Latreille
— Le directeur adjoint des ressources financières :	M. Sylvain Boulé (à compter du 27 avril 2020)
	M. Yves Fortin (jusqu'au 30 juin 2020)

Pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, au nom de l'établissement, à signer tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour l'établissement.

- De désigner également la personne suivante à effectuer les opérations courantes de transferts électroniques de fonds et traites bancaires :
 - La coordonnatrice – Gestion des opérations comptables : M^{me} Julie Tremblay
- Que cette résolution annule et remplace toutes résolutions antérieures traitant de ce sujet.

Adoptée à l'unanimité

5.7. Amendements de résolutions de nominations de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens - Pharmaciens

M^{me} Geneviève Larouche questionne le dossier de M^{me} Laurence Collin-Lévesque. En effet, comme elle possède déjà sa maîtrise en pharmacothérapie avancée, il n'y aurait pas lieu d'amender sa résolution de nomination. Le projet de résolution est donc retiré.

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-10
concernant
LA NOMINATION DE PHARMACIENS
DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
(amendement de la résolution numéro CA 2019-09-06)

CONSIDÉRANT que par résolutions, le comité exécutif du conseil du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval recommande au conseil d'administration d'accepter la nomination des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens énumérés ci-après :

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

CA 2020-05-10.1

D'accepter la nomination de M. Hubert Bouchard (040480) comme membre actif dans le Département de pharmacie, conditionnellement à l'obtention de sa maîtrise en pharmacothérapie avancée, et ce, d'ici janvier 2020.

CA 2020-05-10.2

D'accepter la nomination de M^{me} Raphaëlle Boutin (040527) comme membre actif dans le Département de pharmacie, conditionnellement à l'obtention de sa maîtrise en pharmacothérapie avancée, et ce, d'ici janvier 2020.

CA 2020-05-10.3

D'accepter la nomination de M^{me} Sarah-Julie Gauthier (040486) comme membre actif dans le Département de pharmacie, conditionnellement à l'obtention de sa maîtrise en pharmacothérapie avancée, et ce, d'ici janvier 2020.

CA 2020-05-10.4

D'accepter la nomination de M^{me} Marie-Michelle Germain (040521) comme membre actif dans le Département de pharmacie, conditionnellement à l'obtention de sa maîtrise en pharmacothérapie avancée, et ce, d'ici janvier 2020.

CA 2020-05-10.5

D'accepter la nomination de M^{me} Jo-Annie Lafrenière (040724) comme membre actif dans le Département de pharmacie, conditionnellement à l'obtention de sa maîtrise en pharmacothérapie avancée, et ce, d'ici janvier 2020.

CA 2020-05-10.6

D'accepter la nomination de M^{me} Rebecca Larouche (040569) comme membre actif dans le Département de pharmacie, conditionnellement à l'obtention de sa maîtrise en pharmacothérapie avancée, et ce, d'ici janvier 2020.

CA 2020-05-10.7

D'accepter la nomination de M. Erwan Nidelet (040612) comme membre actif dans le Département de pharmacie, conditionnellement à l'obtention de sa maîtrise en pharmacothérapie avancée, et ce, d'ici janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

6. PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE RENOUVELÉE POUR L'ADOPTION DU PLAN ANNUEL 2020-2021

M. Daniel La Roche, directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles, explique que la situation actuelle de pandémie retarde les travaux prévus au calendrier pour la finalisation des objectifs annuels 2019-2020 et la production du plan annuel 2020-2021, lequel devait initialement être adopté par le conseil d'administration à la présente séance et couvrir la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. C'est dans ce contexte qu'une stratégie renouvelée est présentée, laquelle s'étendrait sur une période de 18 mois, soit du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2022. D'ici là, dans la mesure du possible, les objectifs non complétés du plan annuel 2019-2020 seraient poursuivis jusqu'au 30 septembre 2020.

Par ailleurs, les travaux étaient déjà débutés et les priorités suivantes avaient été proposées : accès aux soins et services, meilleures pratiques au quotidien, santé et mieux-être au travail et façonner le CHU de demain. Il avait également été convenu que le plan annuel 2020-2021 comporterait la reconduction de 7 objectifs de l'année précédente, que 3 objectifs seraient quant à eux reformulés et qu'il y aurait 8 nouveaux objectifs. La pandémie obligera la révision de cette proposition et l'obligation de prévoir un plan visant la reprise des activités, pour lequel un suivi devra être réalisé de manière rigoureuse.

M. Martin Beaumont ajoute que l'équipe de la Direction de la performance clinique et organisationnelle poursuit les travaux de mise à niveau du tableau de bord stratégique afin d'assurer le suivi des priorités proposées.

Après avoir apporté des précisions au projet de résolution proposé et sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-11
concernant
PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE RENOUVELÉE
POUR L'ADOPTION DU PLAN ANNUEL 2020-2021

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un plan annuel constitue une prérogative du conseil d'administration au sens de l'application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), de même que de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2);

CONSIDÉRANT que les normes de gouvernance d'Agrément Canada définissent les obligations de l'établissement en regard des orientations de l'organisme et que ces obligations incluent le processus de réalisation et d'adoption du plan d'annuel de l'établissement, ainsi que de toute planification à caractère stratégique;

CONSIDÉRANT que l'actuelle pandémie au coronavirus COVID-19 fait en sorte de placer l'établissement en défaut de produire ce plan en fonction du calendrier initialement défini;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est d'avis qu'il faille modifier le plan de production prévu de façon à s'ajuster aux contraintes actuelles;

CONSIDÉRANT que les consultations préliminaires réalisées auprès des autorités du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire et du comité des usagers sont favorables à un assouplissement du calendrier du plan annuel;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a émis un avis favorable à l'intention du conseil d'administration le 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a lui aussi émis un avis favorable à l'intention du conseil d'administration le 16 avril 2020;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De compléter l'évaluation de la planification stratégique 2014-2020 et de la soumettre au conseil d'administration à sa réunion du 5 octobre 2020;
- De suspendre la production du projet d'établissement 2019-2023, prévue initialement pour l'automne 2020 et l'hiver 2021, jusqu'à ce que la situation liée à la pandémie nous permette de reprendre ces travaux;
- De modifier la période couverte par le plan annuel 2020-2021, de façon à le faire passer à un plan de 18 mois couvrant la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2022;
- De maintenir le cap actuel pour la production de ce plan annuel, en reconduisant les priorités annuelles du plan 2019-2020 que sont l'accès aux soins et services, les meilleures pratiques au quotidien, la santé et le mieux-être au travail et façonner le CHU de demain, ainsi qu'en reconduisant une majorité des objectifs poursuivis au plan annuel 2019-2020;
- D'accorder préséance dans ce plan à un objectif visant à établir une reprise graduelle des activités pour chacun des volets de notre mission, de façon réaliste, sécuritaire, responsable à l'endroit de notre clientèle et respectueuse de nos intervenants.

Adoptée à l'unanimité

7. AFFAIRES FINANCIÈRES

7.1. Demande d'autorisation d'emprunt – pression additionnelle sur les liquidités – COVID-19

La présidente du comité de vérification, M^{me} Sylvie Lemieux, explique que dans le but de combler les besoins de liquidités liés à la COVID-19 et pour assurer la réalisation des transactions financières pour

lesquelles l'établissement a été mandaté, il y a lieu d'adopter une résolution visant à permettre au CHU de contracter deux emprunts auprès du Fonds de financement, pour des montants maximum de 900 M\$ et 400 M\$ respectivement.

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-12
concernant
DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT
« PRESSION ADDITIONNELLE SUR LES LIQUIDITÉS – COVID-19 »

CONSIDÉRANT l'impact des coûts additionnels reliés à la COVID-19;

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités signifiés au ministère de la Santé et des Services sociaux pouvant atteindre 1,3 G\$ d'ici le 8 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'autorisation d'emprunt obtenue du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 8 avril 2020, précisant les modalités et conditions des emprunts aux montants respectifs de 900 M\$ et 400 M\$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser le CHU de Québec-Université Laval à contracter des emprunts auprès du Fonds de financement, selon l'évolution des besoins de liquidités, pour des emprunts maximaux de 900 M\$ et 400 M\$ respectivement, et ce, jusqu'au 8 octobre 2020;
- D'autoriser le président-directeur général et les autres signataires autorisés à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

8. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

8.1. Mise à jour sur la COVID-19

8.1.1. Éthique clinique et de la recherche

Face à la pandémie actuelle, le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présente les diverses mesures qui ont été mises en place au niveau principalement de l'éthique clinique et de la recherche.

Tout d'abord, le comité d'éthique de la recherche a mis en place une équipe de triage dans le but de traiter les demandes liées à des essais cliniques prioritaires pour la COVID-19 et pour lesquelles le CHU est évaluateur. De plus, les évaluations éthiques des projets de recherche qui étaient en cours de même que les demandes de réévaluation ont été réalisées rapidement. Enfin, depuis quelques jours, la reprise des évaluations éthique et de convenance des projets autres est reprise.

Au niveau de l'éthique clinique, le contexte de pandémie amène des dilemmes éthiques chez les cliniciens. C'est pourquoi une équipe d'éthiciens, accompagnée d'un médecin spécialiste expert en éthique, est disponible 24/24 heures, 7/7 jours, pour assurer l'accompagnement des cliniciens. De plus, l'équipe s'est affairée à la mise en place du protocole de triage convenu nationalement, qui veille à ce que les décisions soient conformes aux valeurs éthiques et procédurales et à soutenir les décisions des intervenants en période de stress extrême. Enfin, un éthicien a été délégué pour la mise en place du plan des mesures d'urgence du système du sang.

8.1.2. Sécurité civile

M. Pierre-André Tremblay, directeur des services techniques et responsable de la sécurité civile, fait savoir que la situation reste toujours sous tension, qu'il faut s'assurer d'être prêt et qu'il est important d'apprendre des autres régions.

Il décrit la structure de sécurité civile qui est mise en place, composée de :

- Comité tactique, qui se réunit 6 fois/semaine
- Comité stratégique, qui se réunit 3 fois/semaine;
- Comité de gestion du réseau, qui se réunit 3 fois/semaine, regroupant les présidents-directeurs généraux de la province et les responsables de la sécurité civile;
- Table des chefs de départements, qui se réunit 3 fois/semaine;
- Comité de coordination régional CHU, CIUSSS et IUCPQ,, qui se réunit chaque jour;
- Comité de coordination provincial de sécurité civile, qui se réunit 5 fois/semaine;
- Nombreux sous-comités qui se réunissent selon les besoins.

Il mentionne également qu'au niveau des services de soutien expert, certaines activités reprennent, notamment les projets de construction les plus urgents, et les installations d'équipements médicaux en fin de vie qui doivent être remplacés.

Il présente ensuite le bilan de la journée pour le CHU, incluant les patients hospitalisés atteints de la COVID-19, ceux suspectés, de même que les employés en isolement, ceux immunosupprimés et ceux ayant contracté la maladie. Il présente finalement le bilan des cas au niveau régional.

8.1.3. Santé physique

La directrice des soins infirmiers, M^{me} Brigitte Martel, explique les mesures déployées au niveau des unités de soins et de la prévention des infections. Elle précise que les effectifs ont été ajustés en fonction des besoins cliniques. Aussi, devant les besoins des autres établissements, l'établissement s'est mobilisé afin de permettre de les soutenir. D'ailleurs, suivant l'initiative de nos infectiologues, une rencontre est prévue sous peu avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale afin de déterminer comment on pourrait mieux les aider.

Elle précise également l'enjeu de capacité pour équilibrer la répartition de la main-d'œuvre pour s'assurer de pouvoir maintenir les activités actuelles, assurer la reprise des activités et soutenir notre partenaire. De plus, des discussions sont en cours dans le but de prendre en charge une partie du centre de convalescence situé dans l'Hôtel Le Concorde, qui permettra d'accueillir les patients ayant

un résultat négatif à la COVID-19 qui doivent quitter l'hôpital puisque leur état ne requiert plus ce type de soins, mais qui ne peuvent retourner en CHSLD ou dans leur résidence de personnes âgées.

Par la suite, la présidente-directrice générale, M^{me} Lucie Grenier, explique le fonctionnement de la salle de pilotage tactique qui se réunit à chaque jour et qui vise à adresser rapidement les problématiques soulevées et à s'assurer de la réalisation des suivis requis.

De plus, M. Martin Beaumont fait savoir que, suivant l'appel au volontariat qui a été lancé, des ressources médicales ont été déployés dans différents CHSLD de la région et une équipe de 15 personnes a été prêter main forte dans un CHSLD de la région de Montréal. Il se dit très fier de l'engagement de chacun.

Finalement, M. Martin Beaumont signifie l'implication exemplaire de l'équipe médicale, de l'exécutif du CMDP et de la table des chefs de départements. Il rappelle toutefois le défi de repartir les activités tout en respectant les mesures de distanciation sociale.

9. PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

La prochaine séance se tiendra le lundi 15 juin 2020, à compter de 18 h 30, à la salle Sanofi-Aventis de l'Hôpital du Saint-Sacrement, et ce, tel que prévu au calendrier.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2020-05-13

concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 15 juin 2020

Résolution numéro CA 2020-06-02

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire